

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

La Poste Question écrite n° 4593

#### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les questions qui se posent par rapport à une éventuelle distribution de produits d'assurance par La Poste. Il serait envisagé, en effet, que les bureaux de poste aient la possibilité de commercialiser des contrats d'assurance de dommages ou d'habitation. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui apporter des précisions sur cette perspective, compte tenu des légitimes inquiétudes qui peuvent naître chez les assureurs libéraux.

### Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

#### Données clés

Auteur : M. Jean-François Chossy

Circonscription: Loire (7e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4593

Rubrique: Postes

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 1997, page 3378 **Réponse publiée le :** 27 octobre 1997, page 3706